



Introduction : une question qui façonne le présent de l'Église

Peu de questions ont suscité autant de débats ces dernières années dans le monde catholique que le processus synodal et, en particulier, les propositions visant à accroître la participation des fidèles laïcs au discernement, au gouvernement et à certains processus de prise de décision ecclésiale.

Le Synode sur la synodalité a mis en lumière des questions profondes concernant la nature même de l'Église : quel est le rôle des laïcs ? Jusqu'où leur participation peut-elle aller ? Existe-t-il un risque de transformer la structure de l'Église en quelque chose qui ressemblerait à une démocratie parlementaire ? Peut-on renforcer la coresponsabilité de tous les baptisés sans affaiblir l'autorité sacramentelle établie par le Christ ?

Ces questions ne sont pas simplement administratives. Elles touchent au cœur même de l'ecclésiologie catholique, c'est-à-dire à la compréhension de ce qu'est l'Église et de la manière dont le Christ a voulu qu'elle soit gouvernée.

D'un point de vue catholique traditionnel, de nombreux fidèles, prêtres et théologiens considèrent avec inquiétude certaines formulations présentes dans certains documents synodaux, non pas parce qu'ils rejettent la participation des laïcs, mais parce qu'ils craignent que la distinction essentielle entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles ne soit estompée.

La question fondamentale est simple mais décisive :

L'Église peut-elle adopter des structures propres aux parlements modernes sans altérer son identité divine ?

Pour répondre correctement, il est nécessaire de revenir aux sources : l'Écriture Sainte, la Tradition apostolique, les Pères de l'Église, le Magistère et les deux mille ans d'histoire du catholicisme.

L'Église n'est pas née comme une démocratie

L'une des premières affirmations de la théologie catholique traditionnelle est que l'Église n'est pas une création humaine.



Elle n'est pas née d'une assemblée constituante.

Elle n'est pas apparue à la suite d'un vote.

Elle n'est pas le résultat d'un consensus populaire.

L'Église naît directement de la volonté du Christ.

Notre Seigneur n'a pas réuni ses disciples pour leur demander quel modèle de gouvernement ils préféreraient.

C'est Lui qui a choisi les Apôtres.

C'est Lui qui a établi une hiérarchie.

C'est Lui qui a conféré l'autorité.

Lorsque le Christ dit à Pierre :

« *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église* » (Mt 16,18),

Il ne soumet pas cette décision à une consultation.

L'autorité vient du Christ Lui-même.

De même, après la Résurrection, le Seigneur confie aux Apôtres une mission particulière :

« *Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie* » (Jn 20,21).

La mission apostolique ne naît pas de la communauté.

C'est la communauté qui reçoit ceux que le Christ a envoyés.

Cette réalité constitue l'un des piliers fondamentaux de l'ecclésiologie catholique traditionnelle.



L'autorité dans l'Église est descendante et non ascendante.

Elle procède de Dieu vers les pasteurs légitimement constitués.

Elle ne procède pas de la base vers le sommet comme dans les systèmes politiques modernes.

Le sens authentique de la synodalité

Il est important d'éviter les caricatures.

La tradition catholique a toujours connu des formes de synodalité.

Le mot « synode » signifie littéralement « marcher ensemble ».

Dès les premiers siècles, il existait des synodes, des conciles locaux et des assemblées épiscopales.

Cependant, historiquement, ces organismes possédaient une caractéristique essentielle :

ils étaient présidés par ceux qui détenaient l'autorité apostolique.

Les fidèles pouvaient être écoutés.

Les théologiens pouvaient conseiller.

Les religieux pouvaient offrir leur discernement.

Mais les décisions doctrinales et disciplinaires revenaient aux évêques.

Cette structure n'a jamais été considérée comme une injustice.

Bien au contraire.

Elle était comprise comme faisant partie de l'ordre voulu par Dieu.

Le problème surgit lorsque certains interprètent la synodalité à travers des catégories



politiques contemporaines.

Apparaissent alors des concepts tels que :

- la représentation ;
- la règle de la majorité ;
- le consensus contraignant ;
- les votes décisionnels ;
- l'équilibre des pouvoirs.

Et c'est ici que de nombreux catholiques traditionnels expriment leurs inquiétudes.

Car ces catégories appartiennent au domaine politique, et non nécessairement au domaine ecclésial.

Qu'est-ce que la « parlementarisation » de l'Église ?

Lorsque les critiques parlent de « parlementarisation », ils ne critiquent pas la participation des laïcs.

Ils désignent un autre phénomène.

La parlementarisation consiste à transférer à l'Église la logique propre aux parlements civils.

Dans un parlement :

- l'autorité provient des électeurs ;
- la majorité décide ;
- la vérité politique peut changer ;
- les lois peuvent être modifiées par le vote.

Mais l'Église fonctionne différemment.

La vérité révélée ne dépend pas des majorités.



Les commandements ne peuvent être modifiés par un scrutin.

Les sacrements ne sont pas la propriété d'une assemblée.

La foi catholique n'est pas le résultat d'une négociation.

L'Église reçoit un dépôt révélé qu'elle doit garder fidèlement.

Saint Paul écrit à Timothée :

« *Garde le bon dépôt par l'Esprit Saint qui habite en nous* » (2 Tm 1,14).

Remarquons que Paul ne parle pas de réinventer le dépôt.

Il parle de le conserver.

Le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel

L'un des points les plus délicats de ce débat consiste à comprendre correctement la différence entre deux réalités complémentaires.

D'une part, il existe le sacerdoce commun de tous les baptisés.

D'autre part, le sacerdoce ministériel conféré par le sacrement de l'Ordre.

Le Concile Vatican II a clairement enseigné cette distinction.

Tous les fidèles participent à la mission du Christ.

Tous sont appelés à la sainteté.



Tous possèdent la dignité baptismale.

Tous peuvent collaborer activement à la vie de l'Église.

Mais cela ne signifie pas que tous possèdent la même fonction.

Le prêtre reçoit une configuration sacramentelle au Christ Tête.

L'évêque reçoit la plénitude du sacrement de l'Ordre.

L'autorité pastorale est précisément liée à cette réalité sacramentelle.

C'est pourquoi la théologie traditionnelle insiste sur le fait que l'égalité de dignité n'implique pas l'identité des fonctions.

De même que dans une famille tous possèdent une égale dignité humaine mais remplissent des rôles différents, dans l'Église existent diverses vocations et responsabilités.

Le risque de confondre consultation et délibération

Nous touchons ici à une question centrale.

L'Église a toujours pratiqué la consultation.

Les pasteurs doivent écouter.

Les évêques doivent connaître les besoins des fidèles.

Les prêtres doivent être attentifs à l'expérience de leurs communautés.

Personne ne le conteste.

L'inquiétude apparaît lorsque la consultation devient une délibération contraignante.

La différence est immense.



Consulter signifie demander un avis.

Délibérer signifie participer formellement à la prise de décision.

Selon la perspective traditionnelle, l'autorité peut et doit écouter largement.

Cependant, la responsabilité ultime appartient au pasteur légitimement constitué.

Le Christ n'a pas dit à Pierre :

« Consulte puis laisse la majorité décider. »

Il a dit :

| « *Pais mes brebis* » (Jn 21,17).

La responsabilité pastorale demeure sur Pierre et ses successeurs.

L'expérience de certaines communautés chrétiennes séparées

De nombreux observateurs traditionnels soulignent également certaines leçons de l'histoire.

De nombreuses communautés ecclésiales issues de la Réforme protestante ont progressivement adopté des structures de plus en plus démocratiques.

Au fil des siècles, certaines d'entre elles ont commencé à modifier des questions doctrinales fondamentales au moyen de votes internes.

Ce qu'une génération considérait comme une vérité immuable pouvait être révisé par la suivante.

La conséquence fut, dans de nombreux cas, une fragmentation doctrinale croissante.



L'Église catholique a toujours considéré que la vérité révélée n'est pas soumise à de tels processus.

La foi reçue des Apôtres constitue un héritage sacré.

Elle n'appartient pas à une génération particulière.

Elle appartient au Christ.

C'est pourquoi les traditionalistes regardent avec inquiétude toute structure susceptible d'ouvrir la porte à une mentalité parlementaire.

La vision des Pères de l'Église

Les premiers écrivains chrétiens manifestent une vision extraordinairement claire de l'autorité ecclésiale.

Au début du II^e siècle, Saint Ignace d'Antioche insistait à plusieurs reprises sur la nécessité de demeurer unis à l'évêque.

Pour lui, la communion avec l'évêque garantissait la communion avec l'Église universelle.

Il ne pouvait concevoir une communauté gouvernée par des assemblées autonomes.

L'autorité épiscopale était considérée comme un prolongement de la mission apostolique.

Cette vision demeura constante pendant des siècles.

Non parce que l'Église méprisait les fidèles.

Bien au contraire.

Parce qu'elle comprenait l'autorité apostolique comme un don du Christ destiné à protéger l'unité et la vérité.



Cela signifie-t-il que les laïcs doivent rester passifs ?

Absolument pas.

C'est l'un des malentendus les plus fréquents.

La tradition catholique n'a jamais réduit les laïcs à de simples spectateurs.

Les grands saints laïcs ont transformé l'histoire de l'Église.

Pensons à :

- Sainte Catherine de Sienne ;
- Saint Louis IX ;
- Saint Thomas More ;
- Bienheureux Carlo Acutis.

Aucun d'eux n'avait besoin d'un pouvoir délibératif pour changer le monde.

Leur influence est née de la sainteté.

L'Église se renouvelle principalement par les saints, non par les structures.

L'histoire démontre que les réformes authentiques sont nées de conversions profondes et non de modifications administratives.

La véritable coresponsabilité dans l'Église

Le mot coresponsabilité peut être compris correctement ou de manière ambiguë.

Correctement compris, il signifie que chaque baptisé possède une mission.

Les parents évangélisent leurs enfants.



Les catéchistes transmettent la foi.

Les professionnels témoignent dans le monde.

Les religieux consacrent leur vie à Dieu.

Les prêtres sanctifient par les sacrements.

Les évêques gouvernent leurs diocèses.

Tous collaborent.

Mais tous n'exercent pas la même fonction.

L'unité n'exige pas l'uniformité.

La communion n'élimine pas la hiérarchie.

La coresponsabilité authentique consiste à ce que chaque membre du Corps du Christ vive pleinement sa vocation.

Le défi de notre temps

Nous vivons dans une culture profondément démocratique.

Cela comporte des aspects positifs.

Elle a favorisé la participation citoyenne.

Elle a encouragé la défense de nombreux droits légitimes.

Cependant, il existe un risque à supposer que toute institution doit être organisée selon les mêmes principes.

L'Église n'est pas un État.

Elle n'est pas une entreprise.



Elle n'est pas un syndicat.

Elle n'est pas une association politique.

Elle est le Corps Mystique du Christ.

Sa structure ne découle pas de théories sociologiques mais d'une institution divine.

Par conséquent, toute réforme doit respecter ce qui appartient à la constitution voulue par le Christ.

La participation peut grandir.

La consultation peut être élargie.

L'écoute peut être approfondie.

Mais toujours en préservant la distinction essentielle entre ceux qui ont reçu la mission apostolique de gouverner et ceux qui collaborent activement à la vie de l'Église.

Une perspective pastorale : écouter sans défigurer l'Église

D'un point de vue pastoral, le défi consiste à éviter deux extrêmes.

Le premier extrême serait le cléricalisme.

C'est-à-dire ignorer injustement la richesse spirituelle et humaine des fidèles laïcs.

Le second extrême serait l'égalitarisme ecclésial.

C'est-à-dire diluer la nature sacramentelle de l'autorité.

La solution catholique traditionnelle a toujours recherché un équilibre.

Écouter largement.



Discerner avec prudence.

Respecter la structure voulue par le Christ.

Renforcer la mission des laïcs sans transformer l'Église en démocratie parlementaire.

Conclusion : l'Église marche ensemble, mais non comme un parlement

La question du pouvoir délibératif des laïcs constitue l'un des débats les plus importants du catholicisme contemporain.

Du point de vue traditionnel, la préoccupation principale n'est pas la participation des fidèles — que l'Église a toujours valorisée — mais la confusion possible entre participation et autorité.

L'Église est synodale parce qu'elle marche ensemble.

Mais elle est également hiérarchique parce que le Christ l'a fondée ainsi.

L'Église écoute tout le monde.

Mais elle ne reçoit pas son autorité de tout le monde.

L'Église consulte.

Mais la responsabilité ultime appartient à ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre et la succession apostolique.

Dans un monde habitué à mesurer toute autorité selon des critères démocratiques, les catholiques sont appelés à se souvenir d'une vérité fondamentale : l'Église n'appartient ni à une majorité, ni à une génération particulière, ni à un courant idéologique.

L'Église appartient au Christ.

Et précisément parce qu'elle appartient au Christ, elle doit conserver fidèlement la forme



qu'Il a Lui-même voulu lui donner.

Comme le rappelle saint Paul :

« *Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui et pour toujours* » (He
13,8).

Le renouveau authentique de l'Église ne consistera jamais à devenir davantage semblable au monde, mais davantage semblable au Christ. Et ce renouveau commence toujours par la sainteté, la fidélité à la Tradition apostolique et l'obéissance aimante à la vérité révélée.